

# Complément au cahier des charges principal de tout enseignant précisant la mission des personnes ressources en arts visuels (AV) et pour les activités créatrices et manuelles (AC&M)

## Département de la formation et de la sécurité Service de l'enseignement (SE)

### Note :

La forme masculine utilisée ci-dessous concerne aussi bien les enseignants que les enseignantes nommé-e-s pour cette mission.

### Références légales :

Ce complément au cahier des charges se base :

- sur la loi sur l'enseignement primaire du 15 novembre 2013 (LEP, RS/VS 411.0)
- sur l'ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire du 11. février 2015 (RS/VS 411.001)

### Formation exigée pour la personne ressource en AV et AC&M :

- Détenir un titre d'enseignement de spécialiste pour lesdites disciplines.
- Avoir suivi une information spécifique de personnes ressources dans le cadre de cette nouvelle fonction.

### Position hiérarchique/temps d'enseignement:

La personne ressource en AV et AC&M dépend directement de la direction

### Temps d'enseignement :

Le nombre de tâches est fonction de la dotation accordée par l'Etat à la personne ressource (nombre de périodes attribuées)

N°	ACTIVITÉS
----	-----------

**En sus des tâches décrites dans le cahier des charges principal du personnel enseignant, la charge de la personne ressource comprend les tâches/missions suivantes :**

I. **Missions principales**

- Il soutient les titulaires dans leur activité d'enseignement des AV et des AC&M et/ou ;
- Il coordonne l'enseignement de ces disciplines et/ou ;
- Il initie et gère les projets de centres scolaires dans ces domaines.

II. **Description des tâches**

- Il coache, soutient et encourage les enseignants généralistes dans leur pratique ;
- Il entretient des contacts réguliers avec les collègues du-des centre-s scolaire-s concerné-s et les animateurs pédagogiques afin de coordonner les apprentissages dans une année scolaire en veillant à la diversité des activités et matériaux ;
- Il veille à la mise en place du plan d'études ;
- Il contribue au développement de la qualité pédagogique de l'enseignement ;
- Il initie, pilote et coordonne des projets collectifs.

III. **Compétences professionnelles, sociales et personnelles attendues**

- Il a une bonne connaissance du plan d'études,
- Il est capable de gérer un groupe,
- Il est apte à travailler en équipe et à développer des contacts en réseau ;
- Il a un esprit d'initiative et démontre de la motivation dans son activité ;
- Il est capable d'adaptation, fait preuve de diplomatie, de souplesse et de créativité.